# Session du Conseil départemental du 22 octobre 2018

#### - Commission ressources -

# Décision modificative n°2 2018

- 10 Décision modificative n° 2 (DM2) 2018 Autorisations de programme Budget principal
- 11 Décision modificative n° 2 (DM2) 2018 Budget principal
- 12 Décision modificative n° 2 (DM2) 2018 Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental
- 13 Décision modificative n° 2 (DM2) 2018 Autorisation de programme et budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
- 14 Décision modificative n° 2 (DM2) 2018 Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier et approbation des comptes du budget annexe du Laboratoire routier
- 15 Décision modificative n° 2 (DM2) 2018 Budget annexe de la structure accueil enfance

Pôle ressources

Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière

Commission ressources

Session du 22 octobre 2018

Décision modificative n°2 (DM2) 2018 : autorisations de programme du budget principal

#### LE CADRE DE REFERENCE

# 1 – Aspects règlementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif concernant les autorisations de programme,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 juin 2018 adoptant la décision modificative n°1 concernant les autorisations de programme,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les autorisations de programme.

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

# 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le vote de la décision modificative n°2 (DM2) des autorisations de programme au titre de l'exercice 2018 et leurs modifications et individualisations partielles.

# LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Lors du vote du budget primitif 2018 et de la décision modificative n°1, vous avez approuvé puis adapté le montant des autorisations de programme concernant les équipements directs et les subventions.

Certaines de ces autorisations de programme ont déjà fait l'objet d'une individualisation en Commission permanente et de nouveaux dossiers ont vu le jour ou ont été affinés quant à leur montant. Il convient donc d'ajuster le montant des autorisations de programme 2018.

Les tableaux qui suivent font état de la répartition initiale par mission et programme prévue lors du vote du budget primitif 2018 ainsi que des autorisations de programme réajustées que je vous demande d'examiner. La nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiements sur les quatre prochains exercices et, le cas échéant, les crédits prévus au-delà de 2021 figurent en annexe du présent rapport.

Il vous est également proposé le vote et l'individualisation des autorisations de programme 2018 pour les programmes B4 Logement, D1 Collèges, H1 Infrastructures d'intérêt départemental et I1 Routes afin d'assurer la réalisation de travaux supplémentaires.

# 1. Autorisations de programme relatives aux équipements

Les autorisations de programme concernant les équipements départementaux passent de 70,39 M€ à 77,75 M€.

Des ajustements d'autorisations de programme sont proposés :

- D1 Collèges: un transfert d'autorisations de programme de 61 000 € du programme restructurations et réhabilitations vers le programme construction de la Halle de sport à Carcassonne est sollicité pour régulariser la prise en charge de travaux par la commune de Carcassonne.
- ▶ I1 Routes: un complément d'autorisations de programme de 7 550 000 € est demandé par anticipation sur le programme 2019 pour engager les opérations d'acquisitions foncières (0,25 M€), de pérennisation des dépendances et de sécurisation du réseau (4,8 M€) et de prise en charge des évènements aléatoires (2,5 M€). Un transfert d'autorisations de programme de 190 000 € vers les subventions d'équipement au sein de l'opération de la rocade de Narbonne est nécessaire suite au choix de conventionner avec une entreprise pour réaliser des travaux de protection acoustique. Ainsi, un montant de 7 360 000 € est donc proposé au vote.

	BP 2018	DM1 2018	DM2 2018	Budget 2018 actualisé
D Education	14 885 000	0	0	14 885 000
D1 Collèges	14 885 000	0		14 885 000
E Culture et patrimoine	1 504 591	0	0	1 504 591
E1 Développement culturel	1 230 791	0		1 230 791
E2 Sites culturels	0	0		0
E3 Archives	273 800	0		273 800
F Sport Jeunesse	6 210 000	0	0	6 210 000
F1 Sport et activités de pleine nature	6 210 000	0		6 210 000
G Environnement et prévention des risques	2 231 000	0	0	2 231 000
G1 Eau	13 500	0		13 500
G2 Espaces naturels	2 217 500	0		2 217 500
I Réseau routier et mobilité	30 101 956	735 600	7 360 000	38 197 556
I1 Routes	30 101 956	735 600	7 360 000	38 197 556
K Administration générale	14 601 692	120 000	0	14 721 692
K3 Systèmes d'information et				
télécommunications	3 770 000	0		3 770 000
K4 Logistique et patrimoine	10 831 692	120 000		10 951 692
L Pilotage et coordination	5 000	0	0	5 000
L2 Communication externe	5 000	0		5 000
Total général	69 539 239	855 600	7 360 000	77 754 839

# 2. Autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement

Les autorisations de programme concernant les subventions d'équipement passent d'un montant de 28,41 M€ à 27,67 M€ soit une réduction globale de 0,74 M€. Les ajustements sollicités sont détaillés ci-après.

- ▶ B4 Logement : l'autorisation de programme concernant le programme d'intérêt général passe de 0,15 M€ à 0,16 M€ les demandes de subvention ayant dépassé les prévisions suite au succès de ce dispositif.
  Afin de financer l'avenant de clôture sur les financements additionnels de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) concernant la rénovation urbaine du secteur est de Carcassonne, un ajustement au sein du programme Logement d'un montant de 205 000 € est prévu. Ces 205 000 € proviennent de l'autorisation de programme non individualisée de l'opération relative aux logements sociaux. Ce mouvement au sein de ce programme n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous.
- ➤ E2 Sites culturels: dans le cadre de l'aide aux communes, une autorisation de programme supplémentaire de 0,06 M€ est nécessaire afin de financer la construction d'un Pôle culturel occitan à Narbonne.

- ➤ **G2 Espaces naturels :** l'autorisation de programme initiale dédiée à la restauration du patrimoine arboré du Canal du Midi d'un montant de 1,1 M€ est ramenée à 0,1 M€ pour faire face aux engagements antérieurs.
- ▶ I1 Routes: Afin de limiter l'impact de la rocade est de Narbonne, une autorisation de programme de 0,19 M€ financera le changement des menuiseries des maisons riveraines de la rocade pour l'isolation acoustique. Cette autorisation de programme est financée par un transfert d'autorisation de programme de la maîtrise d'ouvrage.

	BP 2018	DM1 2018	DM2 2018	Budget 2018 actualisé
A Enfance Famille	360 000	0	0	360 000
A1 Petite enfance	360 000	0	0	360 000
B Action sociale et insertion	1 397 000	0	12 000	1 409 000
B4 Logement	1 397 000	0	12 000	1 409 000
C Autonomie	1 464 233	0	0	1 464 233
C1 Personnes âgées	1 186 790	0	0	1 186 790
C2 Personnes handicapées	277 443	0	0	277 443
E Culture et patrimoine	871 344	65 000	60 000	996 344
E1 Développement culturel	0	0	0	0
E2 Sites culturels	871 344	65 000	60 000	996 344
F Sport Jeunesse	766 074	-65 736	0	700 338
F1 Sport et activités de pleine nature	766 074	-65 736	0	700 338
G Environnement et prévention des risques	10 113 259	-621	-1 000 000	9 112 638
G1 Eau	5 625 759	0	0	5 625 759
G2 Espaces naturels	1 610 000	0	-1 000 000	610 000
G3 Energies renouvelables	0	0	0	0
G4 Sécurité civile	2 877 500	-621	0	2 876 879
H Aménagement et attractivité du territoire	10 639 740	-117 711	0	10 522 029
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	405 950	0	0	405 950
H2 Accompagnement des territoires	4 799 790	-117 711	0	4 682 079
H4 Tourisme	280 000	0	0	280 000
H5 Agriculture et pêche	5 154 000	0	0	5 154 000
I Réseau routier et mobilité	2 794 654	119 068	190 000	3 103 722
I1 Routes	2 794 654	119 068	190 000	3 103 722
Total général	28 406 304	0	-738 000	27 668 304

#### LA PROPOSITION:

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter les nouvelles autorisations de programme 2018 avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2) ;
- adopter les ajustements des autorisations de programme 2018 avec leur échéancier prévisionnel sur le budget principal tel que présenté en annexes (1 à 2);
- procéder à la modification de l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux telles que présentées en annexe 3 ;
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux à hauteur de 7 550 000 € sur le programme l1 telles que présentées en annexe 4;
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement départementaux à hauteur de 499 950 € telles que présentées en annexe 5 soit aux programmes B4 Logement 217 000 €, H1 Infrastructures d'intérêt départemental 92 950 € et I1 Routes 190 000 €.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

# ANNEXE 1 – Décision modificative N°2 (DM2) 2018 – Echéancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux

	AP 2018	DM1 2018	DM2 2018	AP 2018 actualisé	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP > 2021	Total CP
D Education	14 885 000	0	0	14 885 000	2 517 160	4 620 286	2 272 000	2 218 417	3 257 137	14 885 000
D1 Collèges	14 885 000			14 885 000	2 517 160	4 620 286	2 272 000	2 218 417	3 257 137	14 885 000
E Culture et patrimoine	1 504 591	0	0	1 504 591	308 991	343 250	254 650	251 150	346 550	1 504 591
E1 Développement culturel	1 230 791			1 230 791	260 791	218 250	218 250	214 750	318 750	1 230 791
E3 Archives	273 800			273 800	48 200	125 000	36 400	36 400	27 800	273 800
F Sport Jeunesse	6 210 000	0	0	6 210 000	1 094 500	972 500	1 891 500	1 558 000	693 500	6 210 000
F1 Sport et activités de pleine nature	6 210 000			6 210 000	1 094 500	972 500	1 891 500	1 558 000	693 500	6 210 000
G Environnement et prévention des risques	2 231 000	0	0	2 231 000	439 600	399 032	456 000	462 500	473 868	2 231 000
G1 Eau	13 500			13 500	3 500	0	10 000	0	0	13 500
G2 Espaces naturels	2 217 500			2 217 500	436 100	399 032	446 000	462 500	473 868	2 217 500
I Réseau routier et mobilité	30 101 956	735 600	7 360 000	38 197 556	17 678 824	10 918 459	7 521 849	1 712 925	365 499	38 197 556
I1 Routes	30 101 956	735 600	7 360 000	38 197 556	17 678 824	10 918 459	7 521 849	1 712 925	365 499	38 197 556
K Administration générale	14 601 692	120 000	0	14 721 692	2 319 157	2 372 800	4 014 500	3 209 500	2 805 735	14 721 692
K3 Systèmes d'information et										
télécommunications	3 770 000			3 770 000	157 465	563 000	857 000	926 000	1 266 535	3 770 000
K4 Logistique et patrimoine	10 831 692	120 000		10 951 692	2 161 692	1 809 800	3 157 500	2 283 500	1 539 200	10 951 692
L Pilotage et coordination	5 000	0		5 000	5 000	0	0	0	0	5 000
L2 Communication externe	5 000			5 000	5 000	0	0	0	0	5 000
Total général	69 539 239	855 600	7 360 000	77 754 839	24 363 232	19 626 327	16 410 499	9 412 492	7 942 289	77 754 839

# ANNEXE 2 – Décision modificative N° 2 (DM2) 2018 – Echéancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2018	DM1	DM2	AP actualisée	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP > 2021	Total CP
	AP 2016	DIVIT	DIVIZ	2018	CF 2018	CF 2019	CP 2020	CP 2021	CF > 2021	TOTAL CP
A Enfance Famille	360 000	0	0	360 000	7 500	140 000	130 000	50 000	32 500	360 000
A1 Petite enfance	360 000	0	0	360 000	7 500	140 000	130 000	50 000	32 500	360 000
B Action sociale et insertion	1 397 000	0	12 000	1 409 000	234 000	356 500	312 500	319 500	186 500	1 409 000
B4 Logement	1 397 000	0	12 000	1 409 000	234 000	356 500	312 500	319 500	186 500	1 409 000
C Autonomie	1 464 233	0	0	1 464 233	517 623	704 722	241 888	0	0	1 464 233
C1 Personnes âgées	1 186 790	0	0	1 186 790	434 390	566 000	186 400	0	0	1 186 790
C2 Personnes handicapées	277 443	0	0	277 443	83 233	138 722	55 488	0	0	277 443
E Culture et patrimoine	871 344	65 000	60 000	996 344	231 468	275 750	362 750	98 532	27 844	996 344
E2 Sites culturels	871 344	65 000	60 000	996 344	231 468	275 750	362 750	98 532	27 844	996 344
F Sport Jeunesse	766 074	-65 736	0	700 338	147 014	230 000	214 500	78 750	30 074	700 338
F1 Sport et activités de pleine nature	766 074	-65 736	0	700 338	147 014	230 000	214 500	78 750	30 074	700 338
G Environnement et prévention des risques	10 113 259	-621	-1 000 000	9 112 638	759 565	2 110 487	2 380 191	1 629 923	2 232 472	9 112 638
G1 Eau	5 625 759	0	0	5 625 759	190 000	1 820 000	2 120 000	1 450 000	45 759	5 625 759
G2 Espaces naturels	1 610 000	0	-1 000 000	610 000	412 500	115 000	82 500	0	0	610 000
G4 Sécurité civile	2 877 500	-621	0	2 876 879	157 065	175 487	177 691	179 923	2 186 713	2 876 879
H Aménagement et attractivité du territoire	10 639 740	-117 711	0	10 522 029	1 298 944	2 130 000	3 820 154	1 977 647	1 295 284	10 522 029
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	405 950	0	0	405 950	92 950	0	313 000	0	0	405 950
H2 Accompagnement des territoires	4 799 790	-117 711	0	4 682 079	730 994	1 515 000	1 646 654	553 547	235 884	4 682 079
H4 Tourisme	280 000	0	0	280 000	30 000	100 000	110 000	30 000	10 000	280 000
H5 Agriculture et pêche	5 154 000	0	0	5 154 000	445 000	515 000	1 750 500	1 394 100	1 049 400	5 154 000
I Réseau routier et mobilité	2 794 654	119 068	190 000	3 103 722	417 863	1 175 000	973 346	417 171	120 342	3 103 722
I1 Routes	2 794 654	119 068	190 000	3 103 722	417 863	1 175 000	973 346	417 171	120 342	3 103 722
Total général	28 406 304	0	-738 000	27 668 304	3 613 977	7 122 459	8 435 329	4 571 523	3 925 016	27 668 304

# ANNEXE 3 - Décision modificative N°2 (DM2) 2018 - Modification de l'individualisation des autorisations de programme relativés aux équipements départementaux.

D1 - Collèges Programme

> 14 885 000 € Montant du programme voté : Déjà individualisé au cours des séances précédentes :
>
> Disponible à l'individualisation : 14 885 000 € 61 000 € Montant modifié au cours de la séance :

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021	> 2021	
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation		61 000 €	0€	0 €	0 €	0 €	0 €		
D11	Etudes et travaux restructurant	23	61 000 €	-61 000 €					
D11	Halle de sports Nicole Abar	23	61 000 €	61 000 €					
TOTAL	TOTAL			0 €	0€	0€	0€	0 €	

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : 30 837 556 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 30 837 556 €

Disponible à l'individualisation : - € Montant modifié au cours de la séance : - 190 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021	> 2021	
Total action	12 - Travaux neufs		-190 000 €	0€	0€	-190 000 €	0€	0€	
l12	Rocade est de Narbonne	23	-190 000 €	0€	0€	-190 000 €	0€	0€	
TOTAL			-190 000 €	0€	0€	-190 000 €	0 €	0€	

Disponible à l'individualisation après la présente séance :

- €

# ANNEXE 4 – Décision modificative N°2 (DM2) 2018 – Individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : 38 197 556 €

Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 30 647 556 €

Disponible à l'individualisation : 7 550 000 €

Montant individualisé au cours de la séance : 7 550 000 €

Segment	Opération	Autorisation	de programme		Echéancier	de crédits de	e paiement	
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021	> 2021
Total action	I11 - Etudes	250 000 €	0€	200 000 €	50 000 €	0€	0€	
l11	Etudes 2018 à 2021	21	250 000 €	0€	200 000 €	50 000 €		
Total action	I13 - Entretien et gestion du réseau		4 800 000 €	0€	3 850 000 €	950 000 €	0€	0€
113	Pérennisation des dépendances	23	3 000 000 €	0€	2 400 000 €	600 000 €		
113	Sécurisation réseau et équip.	23	1 800 000 €	0€	1 450 000 €	350 000 €		
Total action	I14 - Imprévus et divers		2 500 000 €	0€	1 500 000 €	1 000 000 €	0€	0€
l14	Traitement évèn. aléatoires	23	2 500 000 €	0€	1 500 000 €	1 000 000 €		
TOTAL			7 550 000 €	0€	5 550 000 €	2 000 000 €	0€	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : \*

# ANNEXE 5 – Décision modificative N°2 (DM2) 2018 – Individualisation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées.

Programme B4- Logement

Montant du programme voté : 1 409 000 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 986 000 €
Disponible à l'individualisation : 423 000 €
Montant individualisé au cours de la séance : 217 000 €

Segment	Opération	Autorisa	tion de programme	Echéancier de crédits de paiement					
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021	> 2021	
Total action B44 Réhabilitation de logements de particuliers			12 000 €	12 000 €	0€	0 €	0 €	0 €	
B44	PIG Précarité énergétique	204	12 000 €	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total action B45 - A	NRU		205 000 €	105 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	
B45	ANRU	204	205 000 €	105 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	OTAL			117 000 €	100 000 €	0 €	0€	0 €	

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **206 000 €** 

Programme H1 - Infrastructures d'intérêt départemental

Montant du programme voté : 405 950 €
Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
Disponible à l'individualisation : 405 950 €
Montant individualisé au cours de la séance : 92 950 €

Segment	Opération	Autorisa	tion de programme	Echéancier de crédits de paiement					
Code Action Libellé Chapitre		Montant individualisé	2018	2019	2020	2021	> 2021		
Total action H12 Port de Port-la-Nouvelle			92 950 €	92 950 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
IH12	PPRT du Port de Port-la- Nouvelle	204	92 950 €	92 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	OTAL			92 950 €	0€	0 €	0 €	0 €	

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **313 000 €** 

Programme I1 - Routes

Montant modifié au cours de la séance : 190 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021	> 2021		
Total action I	12 - Travaux neufs		190 000 €	85 000 €	105 000 €	0€	0€	0 €		
112	Rocade est de Narbonne	204	190 000 €	85 000 €	105 000 €	0€	0€	0€		
TOTAL			190 000 €	85 000 €	105 000 €	0 €	0 €	0 €		

- €

Disponible à l'individualisation après la présente séance :



Session

Date: ...22 octobre 2018.....

Rapport nº: 10

<u>Titre du rapport</u> : Décision modificative n°2 (DM2) 2018 : autorisations de programme du budget principal

Amendement proposé par : M. MAUGARD, Président de la commission Ressources

# **Proposition d'amendement**

Considérant les dégâts matériels considérables résultant des inondations du 15 octobre 2018, et la nécessité de rétablir et sécuriser le réseau routier départemental et le bon fonctionnement des collèges et équipements départementaux,

**Considérant**, au titre de la compétence de solidarité territoriale du Département, l'engagement du Département à soutenir la reconstruction des infrastructures essentielles des communes sinistrées,

Il est proposé de modifier le projet de décision modificative n°2 relatif aux autorisations de programme.

# 1. Autorisations de programme relatives aux équipements départementaux

Les autorisations de programme portant sur les équipements seraient augmentées de 21M€, répartis comme suit :

- 20M€ pour le financement des travaux sur les infrastructures routières du Département. Les crédits de paiement correspondant seront de 5M€ dès 2018 et 15M€ en 2019 ;
- 0,5M€ pour les travaux sur les collèges départementaux, les crédits de paiement étant de 0,3M€ dès 2018 et 0,2M€ en 2019 ;
- 0,4M€ pour les travaux sur les bâtiments départementaux. Les crédits de paiement seront également de 0,3M€ dès 2018 et de 0,1M€ en 2019.
- 0,1M€ pour le remplacement de véhicules, de mobilier et divers équipements, les crédits de paiement intervenant sur 2018.

Les autorisations de programme relatives aux équipements départementaux augmenteraient ainsi de 28,36M€ en DM2 pour être portées à 98,8M€.

# 2. Autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement

Les autorisations de programme portant sur les subventions d'équipement seraient augmentées de 16,5M€, répartis comme suit :

- 15M€ pour les aides aux communes, pour soutenir la reconstruction, notamment, des infrastructures routières et des équipements permettant l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. Cette enveloppe sera gérée globalement, comme un programme spécifique. Les crédits de paiement seront de 3,5M€ dès 2018 pour financer les premiers travaux, le solde, 11,5M€ étant inscrit en 2019 ;
- 1,5M€ au titre du fonds « Solidarités communes audoises 2018» instauré par le Département en lien avec l'association des maires de l'Aude. Le Département agira ici en collectant les dons des collectivités et entités publiques pour les communes sinistrées et en reversant à ces dernières l'intégralité des fonds. Les crédits de paiement seront entièrement inscrits au budget 2018.

En considérant les montants initialement prévus dans le rapport relatif à la DM2, l'augmentation des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement serait ainsi de 15,8M€ en DM2 pour être portées à 44,2M€.

L'adoption de cet amendement amènerait à

- voter les nouvelles autorisations de programme 2018 avec leurs échéanciers prévisionnels;
- procéder à l'individualisation des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux à hauteur de 500 000 € sur le programme D1 Collèges, 20 000 000 € sur le programme I1Routes et 500 000 € sur le programme K4 Logistique ;

Le Président de la commission ressources

Patrick Maugard

Pôle ressources

Direction des finances et de la commande publique Service Préparation Budgétaire et Prospective Financière

Commission ressources

Session du 22 octobre 2018

Décision modificative n° 2 (DM2) 2018 – budget principal

#### LE CADRE DE REFERENCE

#### 1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 22 juin 2018 adoptant la décision modificative n° 1 (DM1) du Département,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions de recettes et de dépenses en cours d'exercice sur le budget principal,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

#### LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 (DM2) 2018 concernant le budget principal.

Ce projet concerne l'inscription de crédits nouveaux et des ajustements de chapitre à chapitre. Il s'élève, en dépenses et en recettes, à la somme de 3 186 658,93 € comme indiqué dans le tableau ci-après :

	Dépenses	Recettes
Virement en investissement	-8 939 262,00 €	
Crédits affectés	752 047,00 €	3 023 644,93 €
Crédits non affectés	10 728 335,93 €	
Opérations d'ordre	525 727,00 €	43 203,00 €
Fonctionnement	3 066 847,93 €	3 066 847,93 €
Crédits affectés	-177 444,00 €	8 279 294,00 €
Virement du fonctionnement		-8 939 262,00 €
Opérations d'ordre	297 255,00 €	779 779,00 €
Investissement	119 811,00 €	119 811,00 €
Total DM2	3 186 658,93 €	3 186 658,93 €

Je vous propose d'examiner pour chaque section, les modifications de crédits de paiement en recettes et en dépenses.

#### 1. La section de fonctionnement :

#### 1.1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement font l'objet d'un ajustement global de 3 066 847,93 € pour s'établir à un total de 540 463 356,02 €.

Dans le détail,

# • Fiscalité : 219 958 €

Il convient d'ajuster à la baisse (- 29 328 €) le produit des **frais de gestion** au regard de la notification définitive.

Le montant du **fonds de péréquation CVAE** est quant à lui notifié en hausse (+ 249 286 €) par rapport à la prévision inscrite au BP 2018.

#### • Fiscalité indirecte : 222 642 €

Le reversement au titre du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux s'établit à 5 494 376 € pour 2018. Un ajustement à la hausse de 16 570 € est donc nécessaire. Ce fonds alimenté par un prélèvement sur stock et sur flux est ensuite réparti entre les départements dont le potentiel financier par habitant ou le revenu par habitant est inférieur à la moyenne. Depuis sa création en 2011, le Département contribuait à alimenter le fonds. Cette année, il n'est pas soumis au prélèvement. Il convient donc de diminuer le montant des dépenses inscrit au BP de 2,1 M€, comme évoqué plus loin.

Le **fonds de solidarité**, quant à lui, doit être réévalué à la hausse au regard de la notification reçue, soit 206 072 €. En dépenses, il nécessite un ajustement à la baisse de 22 053 €.

#### Dotations et participations : - 18 955,07 €

Cet ajustement concerne le montant du **FCTVA** à hauteur de - 40 496 € au regard des dépenses éligibles permettant le calcul de ce fonds. Le **FAPI** est lui aussi diminué (- 2 147,07 €) au regard de la notification reçue. A contrario, les **allocations compensatrices de fiscalité** sont augmentées de 1 224 €.

Une hausse de 22 464 € est proposée sur les « **autres participations** ». Concernant la coopération décentralisée et internationale, une inscription de 40 500 € est proposée : 10 000 € afin de mener les actions de coopération au Burkina Faso autour des archives et 30 500 € pour favoriser la mobilité internationale des jeunes audois. Le Département prévoit une hausse de la recette prévisionnelle de 31 964 € sur le programme d'intérêt général départemental de lutte contre la précarité énergétique « mon coach Eco-Logis ». Enfin, en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire, un décalage de la mise en œuvre du schéma de développement des usages et services numériques induit une diminution de la recette (- 50 000 €) qui sera réinscrite en 2019.

#### Divers fonctionnement : 2 600 000 €

Suite à la réalisation d'un audit externe dont l'objet était l'optimisation de la récupération de la TVA, il a été relevé que la contribution financière à l'exploitation des délégataires de service public constituait une subvention d'équilibre qui n'a pas à être soumise à la TVA. Cette démarche a été validée par le pôle gestion fiscale de la Direction départementale des finances publiques de l'Aude. Ainsi, le Département a engagé une procédure de récupération de la TVA auprès de ses opérateurs de transports qui donne lieu à une recette de 2 600 000 € et une dépense de 2 200 000 € qui correspond à la prise en charge par le Département de la taxe sur les salaires pour les années 2015 et 2016. Le différentiel équivaut à une récupération nette de TVA de près de 400 000 € en faveur du Département.

# • Opérations d'ordre : 43 203 €

Il est proposé une hausse de 43 203 € pour les **reprises de subventions transférables** en lien avec des recettes encaissées en toute fin d'exercice pour près de 690 000 €.

	BP 2018	DM1 2018	DM2 2018	BUDGET 2018
Fiscalité	152 415 299,44	32 793,56	219 958,00	152 668 051,00
Contributions directes	131 406 047,44	32 793,56		131 438 841,00
Taxe foncière bâti	117 764 803,44	-42 715,44		117 722 088,00
CVAE	11 654 647,00	75 465,00		11 730 112,00
IFER	1 986 597,00	44,00		1 986 641,00
Transfert frais de gestion TFB	9 990 510,00		-29 328,00	9 961 182,00
FNGIR	10 216 896,00			10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	801 846,00		249 286,00	1 051 132,00
Fiscalité indirecte	188 622 837,00	0,00	222 642,00	188 845 479,00
DMTO	54 928 565,00			54 928 565,00
Fonds de péréquation DMTO	5 477 806,00		16 570,00	5 494 376,00
Fonds de solidarité	6 800 000,00		206 072,00	7 006 072,00
Taxe d'aménagement	3 900 000,00			3 900 000,00
Taxe électricité	4 497 345,00			4 497 345,00
TSCA	58 345 359,00			58 345 359,00
Transferts de compétences	27 766 198,00			27 766 198,00
Réforme fiscale	30 579 161,00			30 579 161,00
TICPE RSA	54 673 762,00			54 673 762,00
Dotations Etat & participations	103 025 118,00	53 256,00	-18 955,07	103 059 418,93
DGF DGD	70 256 156,00	38 491,00		70 294 647,00
FCTVA	631 299,00		-40 496,00	590 803,00
PCH, MDPH, LASV	5 090 355,00			5 090 355,00
FMDI	5 000 000,00			5 000 000,00
FAPI	578 341,00	-12 565,00	-2 147,07	563 628,93
DCRTP	11 852 304,00	-3 407,00		11 848 897,00
Allocations compensatrices de fiscalité	4 664 305,00	6 737,00	1 224,00	4 672 266,00
Autres participations	4 952 358,00	24 000,00	22 464,00	4 998 822,00
APA	19 081 943,00			19 081 943,00
Produit de gestion	13 975 426,00			13 975 426,00
dont recouvrements sociaux	13 188 090,00			13 188 090,00
Divers fonctionnement	5 622 626,00		2 600 000,00	8 222 626,00
Total recettes réelles (hors résultat)	482 743 249,44	86 049,56	3 023 644,93	485 852 943,93
Résultat reporté	50 071 987,09			50 071 987,09
Opérations d'ordre	4 495 222,00		43 203,00	4 538 425,00
Total recettes fonctionnement	537 310 458,53	86 049,56	3 066 847,93	540 463 356,02

# 1.2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à la hausse de 3 066 847,93 € pour s'établir à 540 463 356,02 €.

	BP 2018	DM1 2018	DM2 2018	BUDGET 2018
Dépenses réelles *	463 551 801,24	729 800,00	752 047,00	465 033 648,24
Crédits non affectés	9 608 926,49	-283 998,04	10 728 335,93	20 053 264,38
Total dépenses réelles	473 160 727,73	445 801,96	11 480 382,93	485 086 912,62
Opérations d'ordre	64 149 730,80	-359 752,40	-8 413 535,00	55 376 443,40
Total dépenses de fonctionnement	537 310 458,53	86 049,56	3 066 847,93	540 463 356,02

<sup>\*</sup> hors crédits non affectés

Les inscriptions nouvelles en matière de dépenses réelles de fonctionnement (hors crédits non affectés) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	BP 2018	DM1 2018	DM2 2018	BUDGET 2018
A Enfance Famille	42 079 249,45	646 000,00	208 000,00	42 933 249,45
B Action sociale et insertion	113 347 145,00	4 000,00	268 000,00	113 619 145,00
C Autonomie	114 268 626,00	0,00	-592 000,00	113 676 626,00
D Education	6 521 446,00	50 000,00	78 000,00	6 649 446,00
E Culture et patrimoine	3 042 350,00	30 000,00	0,00	3 072 350,00
F Sport Jeunesse	2 568 400,00	-4 000,00	0,00	2 564 400,00
G Environnement et prévention des risques	20 585 176,48	-37 600,00	0,00	20 547 576,48
H Aménagement et attractivité du territoire	5 755 584,00	41 400,00	-99 900,00	5 697 084,00
I Réseau routier et mobilité	12 829 784,48	0,00	2 992 000,00	15 821 784,48
K Administration générale	139 498 789,83	0,00	-2 102 053,00	137 396 736,83
L Pilotage et coordination	3 055 250,00	0,00	0,00	3 055 250,00
Total dépenses réelles de fonctionnement*	463 551 801,24	729 800,00	752 047,00	465 033 648,24

hors crédits non affectés

Globalement, **752 047** € de crédits supplémentaires sont demandés, soit par mission :

- Enfance famille : 208 000 € afin d'ajuster la dotation globale annuelle du département versée au budget annexe de la structure accueil enfance. Un rapport spécifique est présenté par ailleurs.
- Action sociale et insertion : 268 000 € pour compléter les crédits relatifs aux allocations RSA. En effet, sur le dernier trimestre de l'année, il est classique d'observer une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires autour de 1%.

Au sein de cette même mission, 79 994 € basculent du programme Insertion professionnelle vers celui de l'Action sociale pour un montant de 34 944 € et celui du Logement pour un montant de 45 050 €. Il s'agit d'abonder, respectivement, les crédits concernant les aides financières (hors FUL) et les aides à la personne dont les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et le programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique.

• **Autonomie : 592 000 €** sont transférés, depuis le programme des Personnes âgées afin de compléter les crédits concernant les transports scolaires des élèves handicapés, aujourd'hui dans la mission réseau routier et mobilité.

Au sein de cette même mission, 1 055 000 € basculent du programme des personnes handicapées vers celui des personnes âgées afin d'assurer le financement de l'APA en établissement.

- Education: 78 000 € sont transférés de la section d'investissement pour financer les dépenses de petit équipement (30 000 €) et d'entretien (43 000 €) des collèges et les frais d'habillement pour les nouveaux contractuels (5 000 €).
- Aménagement et attractivité du territoire : 99 900 € afin d'ajuster les crédits relatifs aux Technologies de l'Information et de la Communication. En effet, la mise en œuvre du Schéma de développement des usages et services numériques s'étendra sur 2018-2019.

#### Réseau routier et mobilité : 2 992 000 €

- 200 000 € sont demandés pour compléter les crédits destinés aux routes afin de prendre en compte les travaux de remise en état et en sécurité du réseau routier départemental suite aux orages du printemps et de l'été 2018 ;
- 2 200 000 € correspondent à des régularisations de factures émises entre 2015 et 2016 au titre des transports scolaires, en lien, notamment, avec la taxe sur les salaires comme expliqué ci-dessus.

Comme évoqué précédemment, un virement de crédits entre chapitres pour un montant de **592 000 €** est effectué en provenance de la mission autonomie.

# Administration générale : - 2 102 053 €

- 2 100 000 € diminuent, en totalité, le reversement prévisionnel inscrit au BP au titre du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) dont le Département n'est plus éligible comme évoqué ci-dessus :
- 22 053 € ajustent à la baisse le reversement au titre du fonds de solidarité des départements qui s'établit donc à 3,77 M€;
- 20 000 € sont sollicités à titre de provision concernant la mise en jeu d'une garantie d'emprunt auprès d'une entreprise en liquidation judiciaire, garantie accordée dans le cadre de l'ancien fonds de garantie au titre des aides économiques.

Par ailleurs, il convient d'ajuster à la hausse les dépenses d'opérations d'ordre concernant les amortissements pour un montant de 525 727 €. Ce sont des opérations purement comptables qui s'équilibrent en dépenses et en recettes entre sections.

L'équilibre de la section d'investissement permet l'ajustement à la baisse du **virement** issu de la section de fonctionnement de **8 939 262 €**.

Enfin, afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient d'augmenter les crédits non affectés de 10 728 335,93 €.

#### 2. La section d'investissement :

#### 2.1. Les recettes

Les recettes d'investissement sont ajustées à la hausse de 119 811 € et s'établissent à 162 101 705,86 €.

Une inscription de 9 294 € est prévue pour ajuster le montant du **FCTVA** au regard des dépenses éligibles permettant le calcul de ce fonds ainsi qu'un montant de 20 000 € au titre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt évoquée ci-dessus.

Le Département a prévu au BP 2018 un montant d'emprunts nouveaux de 25 M€. A ce montant, il convient de rajouter le report de l'enveloppe de financement du Très Haut Débit de 5.25 M€.

Le maintien d'un effort d'investissement soutenu en 2018 et l'intérêt à ne pas mobiliser la capacité d'autofinancement pour financer la section d'investissement incitent à proposer l'augmentation de l'emprunt. Cela est rendu pertinent au regard des conditions financières qui demeurent favorables, les niveaux des taux restant relativement bas.

Il vous est donc proposé de réviser à la hausse la délégation du Président sur 2018 et d'augmenter l'inscription budgétaire sur les emprunts nouveaux à hauteur d'un montant maximum de 8,25 M€, pour le porter à 38,5 M€. Ce plafond ne sera pas nécessairement atteint, le Département ajustant en fin d'année son niveau d'emprunt au regard des investissements réalisés et des conditions des marchés financiers.

S'agissant des **inscriptions d'ordre**, une hausse de 23 052 € est proposée pour les études suivies de réalisation. Est également sollicitée une hausse de 231 000 € pour les avances forfaitaires des routes. 525 727 € supplémentaires sont demandés pour les amortissements. Enfin, le financement des dépenses de la section induit la diminution du virement de 8 939 262 €.

	BP 2018	DM1 2018	DM2 2018	BUDGET 2018
Dotations	13 392 014,00	0,00	9 294,00	13 401 308,00
DGE	3 166 610,00			3 166 610,00
DDEC	2 238 404,00			2 238 404,00
FCTVA	7 987 000,00		9 294,00	7 996 294,00
Subventions et autres	6 801 321,00	635 952,40	20 000,00	7 457 273,40
Emprunts	30 250 000,00		8 250 000,00	38 500 000,00
Recettes réelles *	50 443 335,00	635 952,40	8 279 294,00	59 358 581,40
Excédent capitalisé	25 320 280,67			25 320 280,67
RAT	20 633 400,00			20 633 400,00
Total recettes réelles	96 397 015,67	635 952,40	8 279 294,00	105 312 262,07
Opérations d'ordre	64 954 730,80	-5 804,01	-8 159 483,00	56 789 443,79
Total recettes investissement	161 351 746,47	630 148,39	119 811,00	162 101 705,86

<sup>\*</sup> Hors excédent capitalisé, RAT

# 2.2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement font l'objet d'un ajustement global à la baisse de 177 444 € et s'établissent à 162 101 705,86 €.

	BP 2018	DM1 2018	DM2 2018	BUDGET 2018
Equipements départementaux	50 854 951,14	280 000,00	242 000,00	51 376 951,14
Subventions	34 389 492,66	-3 800,00	-419 444,00	33 966 248,66
Total équipements	85 244 443,80	276 200,00	-177 444,00	85 343 199,80
Mouvements financiers (hors RAT)	19 603 400,00			19 603 400,00
Dépenses réelles investissement	104 847 843,80	276 200,00	-177 444,00	104 946 599,80
RAT	20 633 400,00			20 633 400,00
Solde d'exécution 2017	30 570 280,67			30 570 280,67
Total dépenses réelles	156 051 524,47	276 200,00	-177 444,00	156 150 280,47
Opérations d'ordre	5 300 222,00	353 948,39	297 255,00	5 951 425,39
Total dépenses d'investissement	161 351 746,47	630 148,39	119 811,00	162 101 705,86

Les dépenses réelles d'investissement (hors réserves) sont présentées par programme en distinguant les dépenses d'équipement direct, des subventions. Par ailleurs, un rapport spécifique fait état des ajustements d'enveloppes d'autorisations de programme 2018.

# ❖ Les dépenses d'équipement direct :

Les dépenses d'équipement direct sont ajustées à la hausse pour **242 000 €** et s'établissent à **51 376 951,14 €**.

	BP 2018	DM1 2018	DM2 2018	BUDGET 2018
D Education	11 877 310,80	-50 000,00	-78 000,00	11 749 310,80
D1 Collèges	11 877 310,80	-50 000,00	-78 000,00	11 749 310,80
E Culture et patrimoine	2 899 596,00	-30 000,00	0,00	2 869 596,00
E1 Développement culturel	324 101,00	-30 000,00		294 101,00
E2 Sites culturels	2 409 095,00			2 409 095,00
E3 Archives	166 400,00			166 400,00
F Sport Jeunesse	1 252 243,00	0,00	0,00	1 252 243,00
F1 Sports&activ. pleine nature	1 252 243,00			1 252 243,00
G Env. et prév. des risques	482 050,00	0,00	0,00	482 050,00
G1 Eau	33 500,00			33 500,00
G2 Espaces naturels	448 550,00			448 550,00
I Réseau routier et mobilité	27 368 379,00	360 000,00	320 000,00	28 048 379,00
I1 Routes	27 368 379,00	360 000,00	320 000,00	28 048 379,00
K Administration générale	6 910 372,34	0,00	0,00	6 910 372,34
K3 Systèmes informat & télécom	2 001 006,34			2 001 006,34
K4 Logistique et patrimoine	4 909 366,00			4 909 366,00
L Pilotage et coordination	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00
L2 Communication externe	65 000,00			65 000,00
Total équipement direct	50 854 951,14	280 000,00	242 000,00	51 376 951,14

#### • Education : - 78 000 €

Cette somme, comme vu précédemment, est transférée vers la section de fonctionnement pour financer les dépenses au titre des collèges.

# • Réseau routier et mobilité : 320 000 €

Des crédits supplémentaires d'un montant de 320 000 € proviennent des subventions afin de financer en partie les travaux de pérennisation de la RD 610 à Trèbes (125 000 €) et la réfection de la voirie RD 624 entre Castelnaudary et Peyrens à hauteur de 195 000 €.

#### Les subventions :

Le montant des subventions d'investissement est diminué de 419 444 €. Au total, les crédits s'élèvent donc à 33 966 248,66 €.

Le tableau, ci-après, fait état des inscriptions sur l'ensemble des subventions :

	BP 2018	DM1 2018	DM2 2018	BUDGET 2018
A Enfance Famille	716 936,52	0,00	-218 944,00	497 992,52
A1 Petite enfance	98 768,52			98 768,52
A2 Aide sociale à l'enfance	618 168,00		-218 944,00	399 224,00
B Action sociale et insertion	1 062 749,00	0,00	102 000,00	1 164 749,00
B4 Logement	1 062 749,00		102 000,00	1 164 749,00
C Autonomie	779 962,00	0,00	0,00	779 962,00
C1 Personnes âgées	474 140,00			474 140,00
C2 Personnes handicapées	305 822,00			305 822,00
E Culture et patrimoine	1 297 898,45	0,00	10 000,00	1 307 898,45
E1 Développement culturel	41 600,00			41 600,00
E2 Sites culturels	1 256 298,45		10 000,00	1 266 298,45
F Sport Jeunesse	582 927,00	0,00	0,00	582 927,00
F1 Sports&activ. pleine nature	582 927,00			582 927,00
G Env. et prév. des risques	10 326 386,28	0,00	7 500,00	10 333 886,28
G1 Eau	7 699 613,82			7 699 613,82
G2 Espaces naturels	1 958 111,85		7 500,00	1 965 611,85
G4 Sécurité civile	668 660,61			668 660,61
H Aménag. attractivitédu terr.	16 564 925,41	-3 800,00	0,00	16 561 125,41
H1 Infrastruct. d'intérêt dép.	6 654 655,00			6 654 655,00
H2 Accompagnement territoires	7 156 629,37	-3 800,00		7 152 829,37
H4 Tourisme	255 570,00			255 570,00
H5 Agriculture et pêche	2 498 071,04			2 498 071,04
I Réseau routier et mobilité	2 997 084,00	0,00	-320 000,00	2 677 084,00
I1 Routes	2 997 084,00		-320 000,00	2 677 084,00
K Administration générale	60 624,00	0,00	0,00	60 624,00
K1 Ressources humaines	30 000,00			30 000,00
K2 Budget et finances	30 624,00			30 624,00
Total subventions d'investissement	34 389 492,66	-3 800,00	-419 444,00	33 966 248,66

#### Enfance Famille : - 218 944 €

Une réduction, de 218 944 €, de la subvention d'investissement du département est opérée sur le budget annexe de la SAE. Elle sera d'un montant plafond de 399 224 € pour l'exercice 2018. Un rapport spécifique est présenté par ailleurs.

#### Action sociale et insertion : + 102 000 €

Dans le cadre de l'avenant de clôture de l'ANRU 2015, le Département s'est engagé à apporter des financements additionnels à l'opération sur les exercices 2016 à 2018. Ainsi 105 000 € de crédits complémentaires sont proposés au vote pour l'exercice 2018 dont 15 000 € sont financés par un reliquat de crédits consacrés à la programmation annuelle des opérations de Construction/réhabilitation de logements sociaux d'Habitat Audois.

D'autre part, en raison de la hausse de logements à réhabiliter dans le cadre du programme Mon Coach Eco-Logis (60 logements supplémentaires sur les 3 années de la durée du programme), il convient d'augmenter l'enveloppe correspondant aux aides aux travaux apportées par le Département, à hauteur de 12 000 €.

# • Culture et patrimoine : + 10 000 €

Afin de financer la construction d'un pôle culturel occitan à Narbonne, 10 000 € de crédits de paiement sont inscrits dès 2018.

# Environnement et prévention des risques : + 7 500 €

Dans le programme espaces naturels 7 500 € sont nécessaires pour réaliser un diagnostic des dispositifs d'épuration.

#### Réseau routier et mobilité : - 320 000 €

Afin de financer les travaux de la maîtrise d'ouvrage (pérennisation de la RD 610 à Trèbes, et réfection de la voirie RD 624 entre Castelnaudary et Peyrens), 320 000 € sont diminués des subventions.

Par ailleurs, l'opération concernant la Rocade de Narbonne est augmentée de 85 000 € au sein même des subventions.

Les inscriptions d'ordre s'élèvent à 297 255 € dont 254 052 € qui s'équilibrent à l'intérieur de la section. Le montant des opérations d'ordre entre sections s'élève à 43 203 € et concernent les reprises de subventions transférables que l'on retrouve en recettes de fonctionnement.

Les virements entre chapitres qui s'effectuent au sein d'une même mission sont détaillés dans la maquette budgétaire.

# **LA PROPOSITION:**

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- modifier la délégation donnée au Président du Conseil départemental en matière d'emprunts nouveaux à hauteur de 33,25 M€,
- délibérer sur l'adoption du projet de décision modificative n°2 (DM2 2018) d'un montant de 3 186 658,93 €,

et me faire connaître votre décision.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

# Annexe du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2018 - Section de fonctionnement

	BP 2018	DM1 2018	DM2 2018	BUDGET 2018
A Enfance Famille	42 079 249,45	646 000,00	208 000,00	42 933 249,45
A1 Petite enfance	865 150,00	5 250,00	0,00	870 400,00
A2 Aide sociale à l'enfance	41 214 099,45	640 750,00	208 000,00	42 062 849,45
B Action sociale Insertion	113 347 145,00	4 000,00	268 000,00	113 619 145,00
B1 Allocations RMI/RSA	97 326 209,00	0,00	268 000,00	97 594 209,00
B2 Insertion professionnelle	8 130 800,00	-20 059,69	-79 994,00	8 030 746,31
B3 Action sociale	4 351 800,00	-30 453,00	34 944,00	
B4 Logement	3 538 336,00	54 512,69	45 050,00	
C Autonomie	114 268 626,00	0,00	-592 000,00	113 676 626,00
C1 Personnes âgées	58 512 083,00	0,00	463 000,00	58 975 083,00
C2 Personnes handicapées	55 756 543,00	0,00	-1 055 000,00	54 701 543,00
D Education	6 521 446,00	50 000,00	78 000,00	6 649 446,00
D1 Collèges	6 263 946,00	0,00	78 000,00	6 341 946,00
D2 Actions éducatives	257 500,00	50 000,00	0,00	307 500,00
E Culture et patrimoine	3 042 350,00	30 000,00	0,00	3 072 350,00
E1 Développement culturel	2 136 000,00	30 000,00	0,00	2 166 000,00
E2 Sites culturels	794 350,00	0,00	0,00	794 350,00
E3 Archives	112 000,00	0,00	0,00	112 000,00
F Sport Jeunesse	2 568 400,00	-4 000,00	0,00	2 564 400,00
F1 Sports et activités de pleine nature	1 610 000,00	0,00	0,00	1 610 000,00
F2 Jeunesse	958 400,00	-4 000,00	0,00	954 400,00
G Environnement et prévention des risques	20 585 176,48	-37 600,00	0,00	20 547 576,48
G1 Eau	1 579 110,85	0,00	0,00	1 579 110,85
G2 Espaces naturels	2 788 846,00	0,00	0,00	2 788 846,00
G3 Energies renouvelables	225 910,00	-37 600,00	0,00	188 310,00
G4 Sécurité civile	15 991 309,63	0,00	0,00	15 991 309,63
H Aménagement et attractivité du territoire	5 755 584,00	41 400,00	-99 900,00	5 697 084,00
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	518 350,00	0,00	-99 900,00	418 450,00
H2 Accompagnement des territoires	328 000,00	3 800,00	0,00	331 800,00
H3 Coopération décentralisée	217 000,00	0,00	0,00	217 000,00
H4 Tourisme	2 765 192,00	0,00	0,00	2 765 192,00
H5 Agriculture et pêche	1 927 042,00	37 600,00	0,00	
I Réseau routier et mobilité	12 829 784,48	0,00	2 992 000,00	15 821 784,48
I1 Routes	10 883 759,00	0,00	200 000,00	11 083 759,00
I2 Transports	1 946 025,48	0,00	2 792 000,00	
K Administration générale	139 498 789,83	0,00		137 396 736,83
K1 Ressources humaines	112 821 397,00	0,00	0,00	112 821 397,00
K2 Budget et finances	15 776 643,83	0,00	-2 102 053,00	13 674 590,83
K3 Systèmes d'information et télécommunications	4 107 745,00	0,00	0,00	4 107 745,00
K4 Logistique et patrimoine	6 793 004,00	0,00	0,00	6 793 004,00
L Pilotage et coordination	3 055 250,00	0,00	0,00	3 055 250,00
L1 Pilotage stratégique	2 095 250,00	0,00	0,00	2 095 250,00
L2 Communication externe	960 000,00	0,00	0,00	960 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement *	463 551 801,24			465 033 648,24

<sup>\*</sup>Hors crédits non affectés

# Annexe du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2018 - Section d'investissement

A Enfance Famille	716 936,52	0,00	-218 944,00	497 992,52
A1 Petite enfance	98 768,52			98 768,52
A2 Aide sociale à l'enfance	618 168,00		-218 944,00	399 224,00
B Action sociale et insertion	1 462 749,00	0,00	102 000,00	1 564 749,00
B4 Logement	1 462 749,00		102 000,00	1 564 749,00
C Autonomie	779 962,00	0,00	0,00	779 962,00
C1 Personnes âgées	474 140,00			474 140,00
C2 Personnes handicapées	305 822,00			305 822,00
D Education	11 877 310,80	-50 000,00	-78 000,00	11 749 310,80
D1 Collèges	11 877 310,80	-50 000,00	-78 000,00	11 749 310,80
E Culture et patrimoine	4 197 494,45	-30 000,00	10 000,00	4 177 494,45
E1 Développement culturel	365 701,00	-30 000,00		335 701,00
E2 Sites culturels	3 665 393,45		10 000,00	3 675 393,45
E3 Archives	166 400,00			166 400,00
F Sport Jeunesse	1 835 170,00	0,00	0,00	1 835 170,00
F1 Sports&activ. pleine nature	1 835 170,00			1 835 170,00
G Env. et prév. des risques	10 808 436,28	0,00	7 500,00	10 815 936,28
G1 Eau	7 733 113,82			7 733 113,82
G2 Espaces naturels	2 406 661,85		7 500,00	2 414 161,85
G4 Sécurité civile	668 660,61			668 660,61
H Aménag. attractivitédu terr.	16 564 925,41	-3 800,00	0,00	16 561 125,41
H1 Infrastruct. d'intérêt dép.	6 654 655,00			6 654 655,00
H2 Accompagnement territoires	7 156 629,37	-3 800,00		7 152 829,37
H4 Tourisme	255 570,00			255 570,00
H5 Agriculture et pêche	2 498 071,04			2 498 071,04
I Réseau routier et mobilité	30 365 463,00	360 000,00	0,00	30 725 463,00
I1 Routes	30 365 463,00	360 000,00		30 725 463,00
K Administration générale	26 174 396,34	0,00	0,00	26 174 396,34
K1 Ressources humaines	30 000,00			30 000,00
K2 Budget et finances	19 234 024,00			19 234 024,00
K3 Systèmes informat & télécom	2 001 006,34			2 001 006,34
K4 Logistique et patrimoine	4 909 366,00			4 909 366,00
L Pilotage et coordination	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00
L2 Communication externe	65 000,00			65 000,00
Total dépenses réelles d'investissement *	104 847 843,80	276 200,00	-177 444,00	104 946 599,80



Session

Data	22	octobre	2018	
Dale	∠∠	OCTORIC	2010	

Rapport nº: 11

Titre du rapport : Décision modificative n°2 (DM2) 2018 - budget principal

Amendement proposé par : M. MAUGARD, Président de la commission Ressources

# **Proposition d'amendement**

Considérant la nécessité d'intervenir en urgence pour le secours aux personnes suite aux inondations du 15 octobre 2018 et de prendre en charge les frais afférents au rétablissement au bon fonctionnement des services publics départementaux mais également des services publics communaux à travers le versement de subventions,

Considérant les dégâts matériels considérables résultant des inondations et la nécessité de rétablir et sécuriser le réseau routier départemental et le bon fonctionnement des collèges et équipements départementaux,

**Considérant,** au titre de la compétence de solidarité territoriale du Département, l'engagement du Département à soutenir la reconstruction des infrastructures essentielles des communes sinistrées.

Il est proposé de modifier le projet de décision modificative n°2 pour prévoir des crédits d'intervention destinés à financer les interventions, en urgence, du Département au profit des personnes et collectivités sinistrées.

# 1. Propositions complémentaires en dépenses réelles de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire 1 420 000 € de crédits supplémentaires, soit par mission :

- Action sociale et insertion : 800 000 € afin d'abonder le fonds de secours d'extrême urgence de l'Etat, lequel prévoit le versement de 300€ par adulte et 100€ par enfant. Le Département prendra en charge le versement complémentaire de 200€ par adulte et 100€ par enfant.
- Aménagement et attractivité du territoire : 500 000 € correspondent à une partie du reversement des dons des collectivités qui sera versée, à travers le fonds « Solidarités communes audoises 2018 » sous forme de subventions aux communes sinistrées.
- Administration générale : 120 000 € qui se répartissent comme suit :

- o 80 000 € pour abonder les crédits de rémunération du personnel, correspondant à une première estimation des heures supplémentaires réalisées par les agents départementaux suite aux inondations ;
- **40 000 €** correspondent à des charges de réparation et d'entretien des bâtiments suite au sinistre.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors crédits non affectés, progresseraient ainsi non plus de 0,75M€ dans le projet initial de DM2 mais de 2,17M€. Au total, les dépenses réelles de fonctionnement s'établiraient à 466 453 648,24€.

# 2. Propositions complémentaires en recettes réelles d'investissement

Il est proposé d'inscrire en recettes réelles d'investissement **11 250 000€ en** crédits complémentaires. Ce montant correspond aux inscriptions suivantes :

- Dons: 2 000 000 €. Il s'agit ici des fonds qui seront reçus par le Département, dans le cadre du fonds « Solidarité communes audoises 2018 » instauré en partenariat avec l'association des maires de l'Aude. Ces fonds seront intégralement reversés aux communes.
- Subventions d'équipement : 2 500 000€ au titre des financements que des collectivités et entités publiques de l'ensemble du territoire accorderont par solidarité au Département, de manière à soutenir son effort de reconstruction.
- Emprunt : 6 750 000€. Les dégâts matériels considérables provoqués par les inondations, tant sur les infrastructures départementales que sur les infrastructures des communes qui ne pourront pas reconstruire sans des financements du Département, obligent ce dernier à revoir sa stratégie d'emprunt. Ainsi, les emprunts nouveaux prévus initialement à hauteur de 25M€ seront portés in fine à 40M€. Ce relèvement intervient dans un contexte où l'endettement du Département est significativement inférieur à la moyenne des départements de même strate et où les taux d'intérêts restent faibles. De plus, parce que l'emprunt servira à financer la reconstruction, le Département pourra bénéficier de conditions particulières très favorables.

Ainsi, les recettes réelles d'investissement, hors excédents capitalisés et remboursements anticipés temporaires (opération techniques sur la dette), augmenteraient de 19,5M€ contre 8,3M€ dans le projet initial de DM2. Elles s'établiraient ainsi à 70 608 581,40€.

# 3. Propositions complémentaires en dépenses réelles d'investissement

Les propositions de crédits de dépenses complémentaires en dépenses réelles d'investissement résultent de l'amendement proposé au rapport sur les autorisations de programme. Il s'agit de prévoir les crédits permettant des paiements dès 2018 des actions urgentes mises en œuvre.

Ainsi, les crédits complémentaires en matière d'**équipements départementaux** s'élèveraient à **5 700 000€**, répartis comme suit :

- 5 000 000€ sur le programme Routes pour financer les opérations de reconstruction ou rénovation des routes et ouvrages d'art ;
- 300 000€ pour la mission Education et collèges, pour financer les travaux sur les collèges départementaux ;

• 400 000€, au sein de la mission Administration générale, pour le programme Logistique et patrimoine, de manière à financer les travaux sur les bâtiments (300 000€) et le remplacement d'équipements (100 000€).

Les crédits des équipements départementaux de 5,94M€ au lieu de 0,24M€ prévus dans le rapport initial sur la DM2. Ils s'établiraient au total à 57 076 951,14 €.

Les crédits complémentaires relatifs aux **subventions d'équipement** progresseraient de **5 000 000€**. Ce montant comprend :

- 3 500 000€ au titre de l'enveloppe « Inondations » d'aide aux communes, pour financer le versement des premiers acomptes sur les projets de reconstruction qui seront soutenus par le Département ;
- 1 500 000€ correspondant au reversement sous forme de subventions d'équipement des fonds collectés dans le cadre du fonds « Solidarité communes audoises 2018 ».

L'ajustement des crédits de paiement relatifs aux subventions d'équipement serait de 4,58M€ alors que le projet de DM2 initial prévoyait une diminution de 0,42M€. Les crédits 2018 s'établiraient ainsi à 38 966 248,66€.

Au regard des éléments précédents, l'équilibre global de la décision modificative n°2 serait modifié. Il se présenterait comme suit.

	Dépenses	Recettes
Virement en investissement	-9 489 262,00 €	
Crédits affectés	2 172 047,00 €	3 023 644,93 €
Crédits non affectés	9 858 335,93 €	
Opérations d'ordre	525 727,00 €	43 203,00 €
Fonctionnement	3 066 847,93 €	3 066 847,93 €
Crédits affectés	10 522 556,00 €	19 529 294,00 €
Virement du fonctionnement		-9 489 262,00 €
Opérations d'ordre	297 255,00 €	779 779,00 €
Investissement	10 819 811,00 €	10 819 811,00 €
Total DM2	13 886 658,93 €	13 886 658,93 €

L'adoption de cet amendement amènerait à

- Voter des crédits complémentaires en section de fonctionnement et d'investissement tels que présentés dans le rapport et synthétiser dans le tableau précédent,
- Ajuster la délégation du Président en matière d'emprunt, suite aux dépenses nouvelles à engager, pour l'autoriser à souscrire sur l'exercice 2018 un total de 15M€ d'emprunts nouveaux par rapport au budget primitif, pour une inscription totale au budget de 40M€.

Le Président de la commission ressources

Patrick Maugard

Pôle ressources

Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière

Commission ressources

Session du 22 octobre 2018

Décision modificative n°2 (DM2) 2018 : budget annexe du laboratoire

vétérinaire départemental

#### LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

#### 2- Aspects budgétaires.

Le présent rapport concerne un ajustement du budget 2018 du budget annexe du laboratoire vétérinaire.

#### LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 2018 (DM 2) concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Les mouvements ci-dessous retracent les propositions pour le projet de DM 2. Il s'agit d'écritures d'ordre purement comptables.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	-2 138,00	
Opérations d'ordre	2 138,00	
Virement à la section d'investissement		
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	0,00	0,00
Réserves	2 138,00	
Reprise du résultat 2017 (R001)		
Opérations d'ordre		2 138,00
Virement de la section de fonctionnement		
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	2 138,00	2 138,00
TOTAL BP 2018	2 138,00	2 138,00

# 1. Section de fonctionnement :

# · Les recettes :

	BP 2018	DM1	DM2	budgétisé 2018
Laboratoire	1 285 622,00	0,00	0,00	1 285 622,00
Prise en charge du déficit	895 142,00	0,00	0,00	895 142,00
Santé animale et prévention des calamités	390 480,00	0,00	0,00	390 480,00
Administration générale	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources humaines	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 285 622,00	0,00	0,00	1 285 622,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 285 622,00	0,00	0,00	1 285 622,00

Aucun crédit nouveau n'est proposé en recettes de fonctionnement.

# Les dépenses :

	BP 2018	DM1	DM2	budgétisé 2018
Santé animale et préventions des calamités	221 300,00	0,00	0,00	221 300,00
Administration générale	1 042 322,00	0,00	0,00	1 040 184,00
Ressources humaines	955 350,00	0,00	-2 138,00	953 212,00
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
Systèmes d'information et télécommunications	14 140,00	0,00	0,00	14 140,00
Logistique et patrimoine	72 832,00	0,00	0,00	72 832,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 263 622,00	0,00	-2 138,00	1 261 484,00
Opérations d'ordre	22 000,00	0,00	2 138,00	24 138,00
Amortissements	22 000,00	0,00	2 138,00	24 138,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 285 622,00	0,00	0,00	1 285 622,00

Les opérations d'ordre au titre des amortissements ont été augmentées de 2 138 € en lien avec l'achat de matériel d'équipement en fin d'exercice. Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient de diminuer le poste des Ressources Humaines du même montant.

# 2. Section d'investissement :

#### Les recettes :

	BP 2018 DM1		DM2	budgétisé 2018	
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	
Administration générale (R001)	14 545,47	0,00	0,00	14 545,47	
INVESTISSEMENT REEL	14 545,47	0,00	0,00	14 545,47	
Opérations d'ordre	22 000,00	0,00	2 138,00	24 138,00	
Amortissements	22 000,00	0,00	2 138,00	24 138,00	
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	36 545,47	0,00	2 138,00	38 683,47	

Comme pour les dépenses de fonctionnement, les opérations d'ordre sont ajustées à la hausse (+ 2 138 €).

# Les dépenses :

	BP 2018	DM1	DM2	budgétisé 2018
Santé animale et préventions des calamités	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00
Administration générale	23 045,47	0,00	2 138,00	25 183,47
Budget et finances	23 045,47	0,00	2 138,00	25 183,47
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	36 545,47	0,00	2 138,00	38 683,47
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36 545,47	0,00	2 138,00	38 683,47

Une inscription de 2 138 € en réserve est proposée pour équilibrer la section.

# LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2018 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

Pôle ressources

Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière

Commission ressources

Session du 22 octobre 2018

Décision modificative n°2 (DM2) 2018 : Autorisation de programme et budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

#### LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

2- Aspects budgétaires,

Le présent rapport propose un ajustement du budget primitif 2018 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement.

#### LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 2018 (DM 2) concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement.

# 1. <u>DM 2 2018 : Inscriptions :</u>

Les mouvements ci-dessous retracent les propositions pour le projet de DM 2. Il s'agit d'écritures d'ordre purement comptables.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux		
Reprise du résultat 2017 (D002)		
Opérations d'ordre		612,00
Virement à la section d'investissement	612,00	
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	612,00	612,00
Crédits nouveaux		
Reprise du résultat 2017 (R001)		
Opérations d'ordre	612,00	
Virement de la section de fonctionnement		612,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	612,00	612,00
TOTAL BP 2018	1 224,00	1 224,00

# 1.1 Section de fonctionnement :

#### • Les recettes :

	BP 2018	DM1	DM2	budgétisé 2018
Service d'assistance technique eau et assainissement	1 093 010,85	0,00	0,00	1 093 010,85
Prise en charge du déficit du budget annexe	523 010,85	0,00	0,00	523 010,85
Activité du service d'assistance technique eau et assainissement	570 000,00	0,00	0,00	570 000,00
Administration générale	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 093 010,85	0,00	0,00	1 093 010,85
Opérations d'ordre	5 200,00	0,00	612,00	5 812,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 098 210,85	0,00	612,00	1 098 822,85

Un ajustement des crédits relatifs aux subventions transférables est nécessaire à hauteur de 612 € suite à l'encaissement, en fin d'année, d'une subvention (4 879 €). Il s'agit d'écritures d'ordre.

# • Les dépenses :

	BP 2018	DM1	DM2	budgétisé 2018
Service d'assistance technique eau et assainissement	237 700,00	0,00	0,00	237 700,00
Administration générale	837 310,85	0,00	0,00	837 310,85
Ressources humaines	813 100,00	0,00	0,00	813 100,00
Budget et finances	484,00	0,00	0,00	484,00
Systèmes d'information et télécommunications	7 480,00	0,00	0,00	7 480,00
Logistique et patrimoine	16 246,85	0,00	0,00	16 246,85
FONCTIONNEMENT REEL	1 075 010,85	0,00	0,00	1 075 010,85
Opérations d'ordre	23 200,00	0,00	0,00	23 812,00
Amortissements	23 200,00	0,00	0,00	23 200,00
Virement	0,00	0,00	612,00	612,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 098 210,85	0,00	612,00	1 098 822,85

L'équilibre de la section est assuré par une hausse du virement entre section de 612 €.

#### 1.2 Section d'investissement :

#### Les recettes :

	BP 2018	DM1	DM2	budgétisé 2018
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00
Service d'assistance technique eau et assainissement	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
Administration générale (1068)	9 911,25	0,00	0,00	9 911,25
INVESTISSEMENT REEL	23 911,25	0,00	0,00	23 911,25
Opérations d'ordre	23 200,00	0,00	612,00	23 812,00
Amortissements	23 200,00	0,00	0,00	23 200,00
Virement	0,00	0,00	612,00	612,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	47 111,25	0,00	612,00	47 723,25

La hausse du virement entre section de 612 € assure l'équilibre de la section d'investissement.

# • Les dépenses :

	BP 2018	DM1	DM2	budgétisé 2018
Service d'assistance technique eau et assainissement	17 100,00	0,00	0,00	17 100,00
Administration générale	24 811,25	0,00	0,00	24 811,25
Budget et finances	20 636,25	0,00	0,00	20 636,25
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	4 175,00	0,00	0,00	4 175,00
INVESTISSEMENT REEL	41 911,25	0,00	0,00	41 911,25
Opérations d'ordre	5 200,00	0,00	612,00	5 812,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	47 111,25	0,00	612,00	47 723,25

Un montant de 612 € pour effectuer la reprise des subventions transférables est proposé afin d'équilibrer la recette de fonctionnement du même montant.

# 2. DM 2 2018 : autorisations de programme :

Une autorisation de programme de 15 000 € est sollicitée pour le programme logistique et patrimoine afin de permettre l'acquisition d'un véhicule. Les crédits de paiement sont abondés par les réserves d'investissement du même chapitre. Ce mouvement de crédit n'apparaît donc pas au tableau de la section des dépenses d'investissement (tableau cidessus).

	AP 2018	AP DM1 2018	AP DM2 2018	AP 2018 actualisée
K - Administration générale	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
K4- Logistique et patrimoine	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL équipements directs	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00

# LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter l'autorisation de programme avec son échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
- procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme K4 Logistique et patrimoine (annexe 2),
- approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2018 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola

# Annexe 1 - Décision modificative (DM2) 2018 - Echéancier prévisionnel de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

	AP 2018	AP DM1 2018	AP DM2 2018	AP 2018 actualisée	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP > 2021
K - Administration général	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total équipements directs	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Annexe 2 - Décision modificative N°2 (DM2) 2018 – Individualisation de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 15 000,00 € Déjà individualisé au cours des séances précédentes 0,00 € Disponible à l'individualisation 15 000,00 € Montant individualisé au cours de la séance 15 000,00 €

Segment	egment Opération Autorisation		de programme Echéancier de crédits de paiement				aiement	
Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2018	2019	2020	2021	> 2021
Total action K41 - Patrimoine		15 000 €	15 000 €	0€	0€	0€	0€	
K41	Acquisition de véhicule	21	15 000 €	15 000 €				

Disponible à l'individualisation après la présente séance

Pôle ressources

Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière

Commission ressources

Session du 22 octobre 2018

Décision modificative n°2 (DM2) 2018 : Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier et approbation des comptes du budget annexe du Laboratoire routier

## LE CADRE DE REFERENCE

## 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 28 mars 2017 adoptant les budgets annexes du laboratoire routier et du parc départemental du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 juin 2017 adoptant les décisions modificatives n° 1 (DM1) du laboratoire routier et du parc départemental du Département,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 27 octobre 2017 adoptant l'intégration du budget annexe du Laboratoire routier au sein du budget annexe du Parc départemental à partir de l'exercice 2018

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 juin 2018 adoptant la décision modificative n°1 concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

Vu le compte de gestion 2018 transmis par le trésorier en vue de la dissolution des comptes du budget annexe du Laboratoire routier,

Considérant qu'il convient d'ajuster et de compléter les inscriptions en dépenses et recettes en cours d'exercice sur le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer le compte de gestion de dissolution du budget annexe du Laboratoire routier pour finaliser formellement la procédure d'intégration au budget annexe du Parc départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

## 2– Aspects budgétaires

Le présent rapport fait état des ajustements de crédits du budget 2018 concernant le budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier ainsi que l'arrêté des comptes 2018 du budget annexe du Laboratoire routier.

# LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen l'approbation du projet de décision modificative n°2 (DM2) 2018 concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier ainsi que l'autorisation du Président du Conseil départemental à signer le compte de gestion 2018 de dissolution ci-annexé du budget annexe du Laboratoire routier départemental suite à son intégration au sein du budget annexe du Parc départemental depuis le 1er janvier 2018.

Le projet de décision modificative n°2 pour 2018 s'élève à 48 760 € comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	3 549,00	3 549,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	3 549,00	3 549,00
Crédits nouveaux	45 211,00	45 211,00
Reprise du résultats 2017 (R001)	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00
Virement à la section de fonctionnement	0,00	0,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	45 211,00	45 211,00
TOTAL DM2 2018	48 760,00	48 760,00

## 1.1. Section de fonctionnement :

#### Les recettes :

	BP 2018	DM1	DM2	BUDGET 2018
Parc départemental et laboratoire routier	7 735 976,00	0,00	0,00	7 735 976,00
Prise en charge du déficit du budget annexe	575 976,00	0,00	0,00	575 976,00
Activité du Parc départemental et du laboratoire routier	7 160 000,00	0,00	0,00	7 160 000,00
Administration générale	3 250,00	0,00	3 549,00	6 799,00
Ressources humaines	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget et finances	3 250,00	0,00	3 549,00	6 799,00
FONCTIONNEMENT REEL	7 739 226,00	0,00	3 549,00	7 742 775,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 739 226,00	0,00	3 549,00	7 742 775,00

Le montant des dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA entraine une augmentation des crédits inscrits au BP 2018 de 3 549 €.

## • Les dépenses :

	BP 2018	DM 1	DM2	BUDGET 2018
Parc départemental et laboratoire routier	3 811 000,00	0,00	3 549,00	3 814 549,00
Administration générale	2 687 926,00	0,00	0,00	2 687 926,00
Ressources humaines	2 515 530,00	0,00	0,00	2 515 530,00
Systèmes d'information et télécommunications	16 900,00	0,00	0,00	16 900,00
Budget et finances	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
Logistique et patrimoine	147 496,00	0,00	0,00	147 496,00
FONCTIONNEMENT REEL	6 498 926,00	0,00	3 549,00	6 502 475,00
Opérations d'ordre	1 240 300,00	0,00	0,00	1 240 300,00
Amortissements	1 240 300,00	0,00	0,00	1 240 300,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 739 226,00	0,00	3 549,00	7 742 775,00

Les recettes complémentaires sont mobilisées pour abonder les crédits prévus pour les dépenses de carburants.

# 1.2. <u>Section d'investissement</u>:

## • Les recettes :

	BP 2018	DM1	DM2	BUDGET 2018
FCTVA	152 000,00	0,00	45 211,00	197 211,00
Administration générale (R001)	2 680 851,73	0,00	0,00	2 680 851,73
INVESTISSEMENT REEL	2 832 851,73	0,00	45 211,00	2 878 062,73
Opérations d'ordre	1 240 300,00	0,00	0,00	1 240 300,00
Amortissements	1 240 300,00	0,00	0,00	1 240 300,00
Virement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 073 151,73	0,00	45 211,00	4 118 362,73

Les dépenses d'investissement éligibles au FCTVA amènent à augmenter le montant inscrit au BP 2018 de 45 211 €.

# • Les dépenses :

	BP 2018	DM 1	DM2	BUDGET 2018
Parc départemental et laboratoire routier	1 150 600,00	0,00	0,00	1 150 600,00
Administration générale	2 922 551,73	0,00	0,00	2 967 762,73
Budget et finances	2 573 971,45	-550 000,00	45 211,00	2 069 182,45
Logistique et patrimoine	348 580,28	550 000,00	0,00	898 580,28
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	4 073 151,73	0,00	0,00	4 118 362,73
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 073 151,73	0,00	0,00	4 118 362,73

L'inscription des 45 211 € de recettes supplémentaires au fond de compensation de la TVA vient augmenter les crédits non affectés d'investissement du même montant.

Tels sont les éléments qui ressortent du projet de décision modificative n°2, pour l'exercice 2018, du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

## 1.3. Approbation des comptes 2018 du budget annexe du Laboratoire routier:

Lors de la session du 27 octobre 2017, dans un objectif de simplification et d'optimisation des organisations, nous avons acté au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la fusion des budgets annexes du Parc départemental et du Laboratoire routier.

Les comptes ont été approuvés par le Conseil départemental lors de la session du 27 mars 2018. Aujourd'hui, il convient d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer le compte de gestion 2018 de dissolution du budget annexe du Laboratoire routier.

Les comptes arrêtés, en accord avec le comptable public, sont annexés au présent rapport.

#### LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la décision modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2018 pour le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier,
- autoriser le Président du Conseil départemental à signer le compte de gestion 2018 de dissolution du budget annexe du Laboratoire routier ci-annexé.

Le Président du Conseil départemental,

**André Viola** 

Pôle ressources

Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière

Commission ressources

Session du 22 octobre 2018

Décision modificative n° 2 (DM2) 2018 : budget annexe de la structure accueil enfance

## LE CADRE DE REFERENCE

## 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif 2018,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources.

## 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé	Code	Code	Dépense - Nature	Montant voté	Montant affecté	Montant disponible	Montant proposé sur ce rapport	Nouveau montant disponible
Action	opération	opération	enveloppe	analytique	analytique 1		3=1-2	4	5 = 3 - 4
A2	estion courant	SAEA- A204O001	dépenses fonctionnem ent	1940 frais	33 000,00	574,98	32 425,02	574,98	31 850,04
							0,00		0,00
		Tot	al		33 000,00	574,98	32 425,02	574,98	31 850,04

Le présent rapport fait état des ajustements de crédits du budget 2018 concernant le budget annexe de la Structure Accueil Enfance ainsi que de l'adhésion à l'association GEPSO comme présenté dans le tableau ci-dessus.

#### LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 2018 concernant la structure accueil enfance (SAE). Par ailleurs, il s'agira de valider l'adhésion au GEPSO, Groupe National des Etablissements Publics Sociaux et Médicosociaux.

Depuis le début de l'année 2018, la SAE accueille davantage de jeunes issus de l'ASE (122 jeunes au premier semestre 2018, pour 107 jeunes pour toute l'année 2017). De ce fait, des évolutions dans la consommation des crédits sont constatées.

Ces accueils impliquent de nouvelles pratiques éducatives, et les sommes allouées au fonctionnement sur le BP 2018 sont utilisées différemment par rapport à l'année précédente, notamment en ce qui concerne les accompagnements et les activités pédagogiques.

L'activité de la structure de Villeneuve et l'afflux important de jeunes MNA en début d'année (+ 62 % sur le premier trimestre 2018) font que les crédits accordés sur ce lieu sont insuffisants pour une année complète. Les plus grosses dépenses concernent l'alimentation, l'habillement et la rémunération des intervenants médicaux.

De manière à permettre au Département d'assurer ses missions obligatoires d'accueil social, il convient d'adapter les moyens de la SAE.

Ces demandes sont développées ci-dessous :

## 1. Synthèse :

Ce projet s'élève, en dépenses et en recettes, à la somme de 29 000 € comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	229 000,00	229 000,00
Reprise du résultat R002		
Opérations d'ordre		
EXPLOITATION BUDGETAIRE	229 000,00	229 000,00
Crédits nouveaux Reprise du résultat D001	-200 000,00	-200 000,00
Opérations d'ordre		
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	-200 000,00	-200 000,00
TOTAL DM 2 2018	29 000,00	29 000,00

# 2. Section d'exploitation :

• Les recettes d'exploitation 2018 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2018	DM2 2018	<b>BUDGET 2018</b>
Enfance Famille	7 200 169,45	208 000,00	7 408 169,45
Aide sociale à l'enfance	7 200 169,45	208 000,00	7 408 169,45
Administration générale	444 794,55	21 000,00	465 794,55
Ressources humaines	17 000,00	21 000,00	38 000,00
Budget et finances	2 800,00	0,00	2 800,00
Reprise du résultat R002	424 994,55	0,00	424 994,55
EXPLOITATION REEL	7 644 964,00	229 000,00	7 873 964,00
Opérations d'ordre	9 300,00	0,00	9 300,00
TOTAL RECETTE D' EXPLOITATION	7 654 264,00	229 000,00	7 883 264,00

La dotation globale annuelle du département progresse de **208 000** € en lien avec la hausse d'activité de la structure accueil enfance, estimée dans le cadre de la tarification 2018 évoquée ci-après. Le montant total pour 2018 s'élèvera donc à 6 870 669,45 €.

Le Département perçoit des recettes au titre des chèques déjeuners. Les prévisions relatives à ces recettes peuvent, elles aussi, être réévaluées suite aux derniers recrutements intervenus. L'estimation initiale au BP 2018 de 17 000 € est relevée de **21 000 €**.

• Les dépenses d'exploitation 2018 sont présentées dans le tableau qui suit :

	BP 2018	DM2 2018	<b>BUDGET 2018</b>
Enfance Famille	1 811 000,00	182 500,00	1 993 500,00
Aide sociale à l'enfance	1 811 000,00	182 500,00	1 993 500,00
Administration générale	5 763 152,00	46 500,00	5 809 652,00
Budget et finances	1 100,00	0,00	1 100,00
Ressources humaines	5 457 000,00	11 500,00	5 468 500,00
Systèmes informat & télécom	12 252,00	0,00	12 252,00
Logistique et patrimoine	292 800,00	35 000,00	327 800,00
EXPLOITATION REEL	7 574 152,00	229 000,00	7 803 152,00
Opérations d'ordre	80 112,00	0,00	80 112,00
Amortissements	80 112,00	0,00	80 112,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	7 654 264,00	229 000,00	7 883 264,00

Pour faire face aux missions obligatoires d'accueil social, des crédits complémentaires sont nécessaires, à hauteur de 229 000 €, afin d'abonder certaines lignes de crédits, comme le carburant, l'énergie, l'alimentation ou les prestations d'intervenants extérieurs.

Concernant la **mission Enfance Famille**, **182 500 €** sont demandés dont 174 000 € de crédits nouveaux et 8 500 € issus de virement entre chapitres.

Ces demandes de crédits concernent respectivement :

La SAE de Carcassonne : L'année 2017 a été marquée par l'arrivée importante de jeunes mineurs non accompagnés. Pour les héberger, des chambres d'hôtel ont été louées et réservées via une convention. Or, ce nombre de chambres ayant été augmenté en cours d'année au vu du nombre d'arrivées, 35 000 € sont nécessaires sur les locations immobilières pour couvrir les charges.

La SAE Narbonne : 23 000 € seront nécessaires pour rembourser des factures d'intervenants médicaux liés à des hospitalisations en service de psychiatrie pour des soins effectués durant l'année 2017. Les dossiers AME des jeunes MNA n'étant pas arrivés à temps, cette dette reste à régler.

Dans de nombreux cas, lors du placement des jeunes sur les différentes structures, ces derniers se retrouvent éloignés géographiquement de leurs établissements scolaires ou de leur CMS référent où des démarches pédagogiques sont entamées. Selon une estimation, un supplément de 13 000 € est nécessaire pour financer ces transports.

La SAE Villeneuve Minervois : Les crédits demandés sur le BP 2018 pour la structure de Villeneuve étaient basés sur des estimations, compte tenu de l'ouverture très récente et en urgence de ce lieu d'accueil.

L'analyse de la consommation des crédits de fonctionnement fait ressortir trois postes importants où des ajustements seront nécessaires : alimentation, habillement et rémunération d'intervenants médicaux.

Ces trois postes de crédits demandent respectivement 56 000 €, 10 000 € et 7 000 € supplémentaires.

Projet de service : La SAE a pour obligation par la législation sociale de réviser son projet de service.

Il définit le cadre organisationnel de l'action des professionnels, définit les missions, les orientations et les valeurs sur lesquelles ils vont s'appuyer dans leurs actions quotidiennes.

La SAE financera une prestation d'accompagnement pour la réalisation du projet, en faisant appel à un prestataire extérieur ayant les compétences nécessaires pour élaborer les documents et accompagner les acteurs sociaux dans leurs missions. L'intervention s'inscrit dans une démarche de 9 mois, qui doit démarrer d'ici la fin de l'année 2018, et aura un coût maximum de 30 000 €.

Concernant la **mission Administration générale 46 500 €** sont sollicités et se répartissent entre le programme Ressources humaines pour 11 500 € et le programme logistique et patrimoine à hauteur de 35 000 €.

Le programme ressources humaines fait l'objet d'un transfert de crédits pour rectifier une erreur matérielle.

Pour le programme logistique et patrimoine, 35 000 € sont demandés dont 55 000 € pour les frais généraux qui ont été estimés au budget primitif 2018 au regard de la consommation prévisionnelle des crédits 2017. Par ailleurs, un virement de 20 000 € vers un autre chapitre vient diminuer le montant de la mission.

Ainsi, les 55 000 € supplémentaires de frais généraux sont détaillés comme suit :

- pour couvrir les frais de carburant (en lien avec les augmentations conjoncturelles) et de péage, 25 000 € sont nécessaires jusqu'à la fin de l'année. En effet, cinq véhicules supplémentaires ont été mis à disposition fin 2017.
- concernant les bâtiments, il est nécessaire de compléter les crédits d'énergie électrique à hauteur de 20 000 € et d'énergie combustible de 10 000 €. En effet, l'hiver 2017-2018 a été particulièrement long et rigoureux, ce qui a induit une

surconsommation de 10 % au regard des indicateurs fournis par Météo France (Degré Jour Unifié).

Les virements entre chapitres qui s'effectuent au sein d'une même mission sont détaillés dans la maquette budgétaire.

# 3. Section d'investissement :

• Les recettes d'investissement 2018 :

	BP 2018	DM2 2018	BUDGET 2018
Enfance Famille	618 168,00	-218 944,00	399 224,00
Aide sociale à l'enfance	618 168,00	-218 944,00	399 224,00
Administration générale	17 100,00	18 944,00	36 044,00
Budget et finances	17 100,00	18 944,00	36 044,00
Excédent (10682)	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	635 268,00	-200 000,00	435 268,00
Opérations d'ordre Affectation des biens (amortissements	80 112,00	0,00	80 112,00
inclus)	0,00	0,00	0,00
Amortissement (hors affectation)	80 112,00	0,00	80 112,00
TOTAL RECETTE D' INVESTISSEMENT	715 380,00	-200 000,00	515 380,00

La subvention du département qui assure l'équilibre de la section d'investissement, est versée en fonction des réalisations, et une diminution de **218 944 €** est proposée. Elle sera d'un montant plafond de 399 224 € pour l'exercice 2018.

La notification reçue pour le FCTVA est supérieure de **18 944 €** aux prévisions budgétaires, en lien avec les dépenses d'investissement réalisées en 2017.

• Les dépenses d'investissement 2018 :

	BP 2018	DM2 2018	BUDGET 2018
Administration générale	706 080,00	-200 000,00	506 080,00
Logistique et patrimoine	706 080,00	-200 000,00	506 080,00
Reprise du résultat D001	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	706 080,00	-200 000,00	506 080,00
Opérations d'ordre Affectation des biens (amortissements	9 300,00	0,00	9 300,00
inclus)	0,00	0,00	0,00
Autres opérations d'ordre	9 300,00	0,00	9 300,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	715 380,00	-200 000,00	515 380,00

Au BP 2018, il a été envisagé l'acquisition d'un bâtiment supplémentaire pour un coût de 400 000 €, afin de pouvoir répondre à la nécessité d'évolution des lieux d'accueil. Le projet est en cours d'étude car les besoins évoluent vers l'accueil de jeunes issus de l'ASE. Ainsi, il est envisagé de réduire cette dépense provisoirement de **200 000 €**, le temps de redéfinir les besoins.

#### La tarification 2018:

Comme évoqué précédemment l'équilibre du budget annexe de la structure accueil enfance repose sur les produits issus de la tarification, essentiellement la dotation globale du département. Les produits de tarification sont fonction de l'activité de la structure.

La tarification en prix de journée (PJ) repose sur un mode de calcul basé sur un volume d'activité prévisionnel. Le nombre de journées fait l'objet d'une moyenne sur les trois dernières années, celui-ci a été évalué à 22 016 journées au BP 2018 (hors prise en charge des mineurs non accompagnés estimée à 1 500 jours). Aujourd'hui, il peut encore être relevé à 22 687 jours en raison de la hausse de l'activité et de l'augmentation de la capacité d'accueil. Les dépenses totales sont diminuées des dotations et produits à la charge de tiers (usagers, Etat, caisse des allocations familiales...). Le tarif fixé lors du budget primitif reste inchangé.

Prix de Journée année 2018 = 

7 883 264 € - 852 594,55 €

22 687

soit 309,90 €

Pour mémoire, le tarif s'élevait à 272,69 € en 2017.

La structure accueil enfance bénéficiera donc de recettes issues :

- du prix de journée appliqué aux autres départements, soit 309,90 € pour un montant global estimé à 160 000 €, soit un peu plus de 510 jours ;
- d'une dotation globale annuelle du département versée par douzième d'un montant de 6 870 669,45 €, soit près de 22 170 jours.

Tels sont les éléments du projet de la décision modificative n°2 2018 du budget annexe de la structure accueil enfance que je tenais à vous communiquer.

Il est également proposé d'adhérer au GEPSO, Groupe National des Etablissements Publics Sociaux et Médico-sociaux, qui est une association qui s'est donnée pour objectif : la promotion du service public social et médico-social, au bénéfice des publics en situation de vulnérabilité.

Composé d'établissements et de services publics sociaux, le GEPSO accompagne les usagers et professionnels dans différents domaines et développe des actions partenariales diversifiées, notamment celui de la protection de l'enfant.

L'association propose des espaces de réflexion pour favoriser le partage d'expériences sur les sujets d'actualité dans différents champs du secteur social.

Le GEPSO se positionne comme un acteur engagé pour faire entendre ses avis et ses propositions auprès de pouvoirs publics, locaux et nationaux. Il organise diverses manifestations telles que colloques, assises, journées techniques et thématiques, séminaires sur les grands thèmes de l'action sociale.

Intégrer le GEPSO permettra à la SAE de partager ses pratiques, ses outils avec d'autres établissements de même nature lui permettant d'adapter au mieux son organisation aux besoins des enfants accueillis.

Le coût de l'adhésion à l'association GEPSO s'élève à 574,98 €.

## LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants et d'approuver :

- le niveau des crédits de paiement de la décision modificative n° 2 (DM2) 2018,
- la dotation globale annuelle d'un montant de 6 870 669,45 € qui sera perçue par douzième.
- la subvention d'investissement d'un montant plafond de 399 224 €,
- le maintien du prix de journée 2018 d'un montant de 309,90 €,
- l'adhésion de la SAE à l'association GEPSO pour la Structure Accueil Enfance pour un montant de 574,98 €.

Le Président du Conseil départemental,

André Viola